

Montréal, le 2 juin 2021

**Par dépôt électronique (SDE)**

M<sup>e</sup> Jean-Olivier Tremblay  
Hydro-Québec, Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M<sup>e</sup> Pierre D. Grenier  
Dentons Canada, S.E.N.C.R.L.  
1, Place Ville-Marie, Bureau 3900  
Montréal (Québec) H3B 4M7

**Objet : Demande de révision de la décision D-2017-110 rendue dans les dossiers R-3944-2015, R-3949-2015 et R-3957-2015**  
**Dossier de la Régie : R-4015-2017**

---

Maîtres,

Le 5 mai 2021, la Régie de l'énergie (la Régie) convoquait les participants au dossier mentionné en objet à une rencontre préparatoire qui aura lieu **le 10 juin 2021 à compter de 9h00**.

Lors de cette rencontre, la Régie souhaiterait obtenir les commentaires des participants à l'égard de la procédure qu'elle entend retenir, aux fins de rendre la décision qui aurait dû être rendue à l'égard de la demande du Coordonnateur d'adopter la norme PRC-024-1.

La Régie entend procéder par voie de consultation et retenir le processus suivant :

1. Mise à jour de la preuve et de la demande du Coordonnateur visant l'adoption de la norme PRC-024-1, en fonction notamment du retrait de cette norme du régime de fiabilité depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021 et de l'intégration de la courbe de tenue en surtension à l'annexe Québec de la norme PRC-024-2<sup>1</sup>.
2. Étape de demandes de renseignements (DDR) au Coordonnateur;
3. Dépôt de la preuve de RTA;
4. Étape de DDR à RTA;

---

<sup>1</sup> Décision [D-2020-167](#).

5. Argumentation du Coordonnateur;
6. Argumentation de RTA;
7. Réplique du Coordonnateur;

La rencontre préparatoire débutera à compter de 9h00 par l'entremise de l'application Teams.

**Pour joindre la rencontre préparatoire sur votre ordinateur ou sur votre application mobile :**

[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

Les participants sont invités à se joindre à la rencontre préparatoire à compter de 8h30 afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement et de leur permettre, s'ils le souhaitent, d'utiliser les salles pour petits groupes.

En respect des règles de la santé publique, la formation demande aux avocats de retirer leur masque au moment où ils prendront la parole lors de la rencontre préparatoire, puisqu'il pourrait nuire à la communication. Il demeure de la responsabilité de chaque participant d'adapter son mode d'organisation et de prendre les mesures qui s'imposent afin de respecter les normes sanitaires en vigueur.

La Régie rappelle aux participants de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants externes à une audience à la Régie \(Microsoft Teams\)](#) et de consulter le [Guide technique pour les participants aux audiences de la Régie \(Microsoft Teams\)](#) en vue d'une participation adéquate.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis pour**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl